

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

An aerial photograph of Sèvres, France, viewed through a circular lens that is part of a larger green graphic element. The lens shows the town's buildings and green spaces.

# L'AGENDA 21 SÈVRIEN

2012-2014



**SÈVRES**, *tout naturellement*

# SOMMAIRE

- 1 **Introduction**
- 2 **Qu'est-ce qu'un Agenda 21 local ?**
- 3 **Les étapes de la démarche sévrienne**
- 4 **Les 6 axes de l'Agenda 21**
- 5 **Mode d'emploi**
- 6 **Les mesures phares**
- 8 **1 - Contribuer localement à relever le défi du changement climatique**
  - 1.1 - Informer et mobiliser les acteurs locaux
  - 1.2 - Renforcer la performance énergétique du patrimoine urbain
  - 1.3 - Développer une mobilité urbaine faiblement émettrice en gaz à effet de serre
- 14 **2 - Préserver l'environnement et le cadre de vie**
  - 2.1 - Renforcer la biodiversité locale
  - 2.2 - Améliorer la gestion de la ressource en eau
  - 2.3 - Maîtriser les risques et nuisances
  - 2.4 - Préserver la qualité de l'aménagement et des cadres de vie
- 24 **3 - Poursuivre un développement économique durable et équilibré**
  - 3.1 - Accompagner les entreprises dans l'élaboration de réelles stratégies de développement durable (ne concerne que GPSO)
  - 3.2 - Renforcer les synergies entre les acteurs économiques du territoire
  - 3.3 - Maintenir la dynamique de création d'emplois
- 27 **4 - Garantir le «bien vivre ensemble»**
  - 4.1 - Garantir la mixité sociale par une offre diversifiée de logements
  - 4.2 - Préserver les solidarités intergénérationnelles et sociales
  - 4.3 - Favoriser l'accès aux services et équipements pour tous
  - 4.4 - Favoriser l'accès à la culture, aux sports et loisirs, source de cohésion sociale
- 34 **5 - Mobiliser les habitants et les acteurs locaux autour de la dynamique de développement durable de l'Agenda 21**
  - 5.1 - Développer l'implication des habitants
  - 5.2 - Renforcer les structures de sensibilisation et d'éducation au développement durable et accompagner les projets fédérateurs
- 39 **6 - Faire de l'administration municipale une institution exemplaire**
  - 6.1 - Ressources humaines
  - 6.2 - Patrimoine et énergie
  - 6.3 - Déchets
  - 6.4 - Déplacements
  - 6.5 - Achats et commande publique
  - 6.6 - Chantiers

# INTRODUCTION

Dès 2008, la ville a élaboré un plan d'actions en faveur du développement durable pour se doter de son Agenda 21 Local. Nous avons organisé les « Rencontres sévriennes du développement durable », entre octobre 2008 et avril 2009, dans l'optique de recueillir les réflexions des Sévriens devant servir de base à la rédaction de ce document stratégique. Plusieurs centaines de personnes se sont mobilisées pour ces ateliers thématiques, animés par les membres du Comité sévrien du développement durable (CSDD), instance consultative composée d'une vingtaine de Sévriens et véritable espace de réflexions, d'initiatives et de veille.

Dans un même temps la Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest (GPSO) s'est engagée à porter son projet d'Agenda 21 territorial. Celui-ci a, depuis, obtenu la reconnaissance « Agenda 21 local France ». Cette distinction récompense les démarches conduites en concertation avec la population et les acteurs locaux, afin de faire du développement durable le nouveau modèle de développement du territoire. Sèvres a ainsi mis en suspens sa feuille de route communale pour participer à l'élaboration du programme communautaire. Depuis mars 2011, et l'approbation de l'Agenda 21 communautaire, la ville a relancé la réflexion collective pour l'élaboration de son volet communal en mobilisant les élus, le CSDD, les services municipaux, les services communautaires et des acteurs locaux.

Déclinaison au plan sévrien des orientations communautaires, l'Agenda 21 local intègre également des actions partenariales et prend en compte l'engagement d'acteurs majeurs de la ville, comme l'hôpital ou la SEMI-Sèvres. Dans un souci de cohérence et d'unité, l'Agenda 21 local reprend donc les axes de l'Agenda 21 de GPSO :

- Contribuer localement à relever le défi du changement climatique ;
- Préserver l'environnement et le cadre de vie ;
- Poursuivre un développement économique durable et équilibré ;
- Garantir le bien vivre ensemble ;
- Mobiliser les habitants et les acteurs locaux autour de la dynamique de développement durable de l'Agenda 21.

Outre ces cinq axes territoriaux, la ville a réalisé un sixième volet interne de son Agenda 21, afin de tendre vers une administration écoresponsable, grâce à la consultation et à la mobilisation de l'ensemble du personnel municipal.

Tous ensemble, nous aurons à faire vivre cette nouvelle dynamique, pour une mise en œuvre des mesures inscrites au programme d'actions 2012-2014, et ainsi faire de Sèvres une ville durable.



**Maurice LEROY**  
Président du Comité Sévrien  
du Développement Durable



**Pascale FLAMANT**  
Conseillère municipale en charge  
du Développement Durable



**François KOSCIUSKO-MORIZET**  
Maire de Sèvres  
Vice-président de Grand Paris Seine Ouest  
Vice-président du Conseil général des Hauts-de-Seine

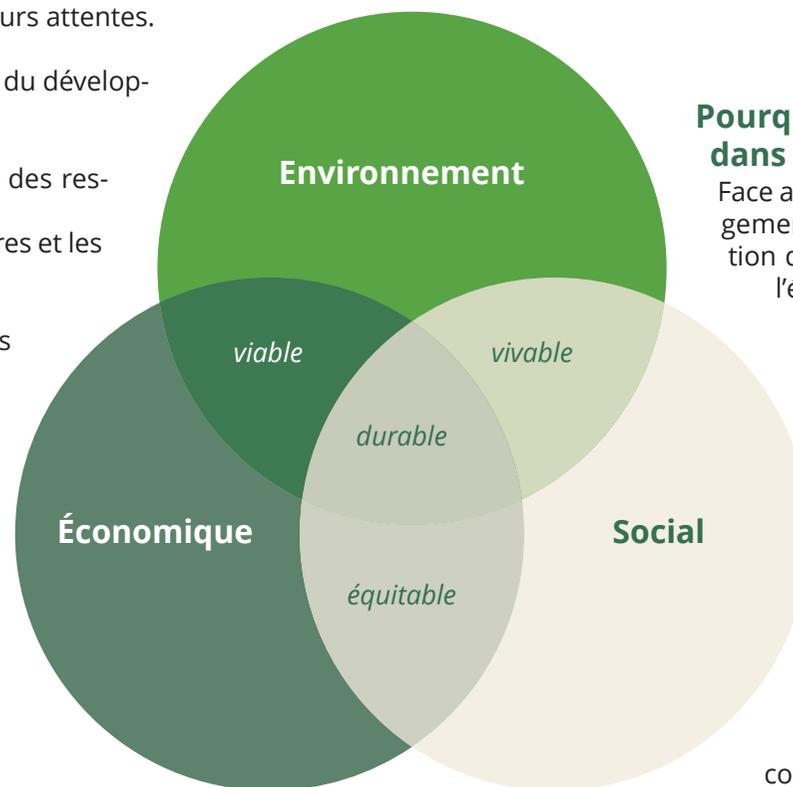
# QU'EST-CE QU'UN AGENDA 21 LOCAL ?

Les Agendas 21 locaux sont nés d'une recommandation de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui s'est tenue en 1992 à Rio. Un Agenda 21 local est un projet territorial de développement durable, porté par une collectivité locale, et qui prend la forme d'un programme d'actions (programme d'actions pour le XXI<sup>e</sup> siècle). Un Agenda 21 peut être adopté par toute collectivité, quelle que soit son échelle territoriale (commune, communauté de communes, agglomération, pays, parc naturel régional, département, région). Il n'y a pas de modèle unique d'Agenda 21. Chaque programme d'actions est le reflet de la situation locale, de ses acteurs et de leurs attentes.

Le programme d'actions repose sur les cinq finalités du développement durable :

1. la lutte contre le changement climatique ;
2. la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
3. la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
4. l'épanouissement de tous les êtres humains ;
5. une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Concrètement, un Agenda 21 se présente sous la forme d'un document écrit détaillant les actions de développement durable que la collectivité s'engage à mener. La mise en œuvre de ces actions est détaillée, le calendrier est fixé, les opérateurs sont désignés et les financements sont déterminés



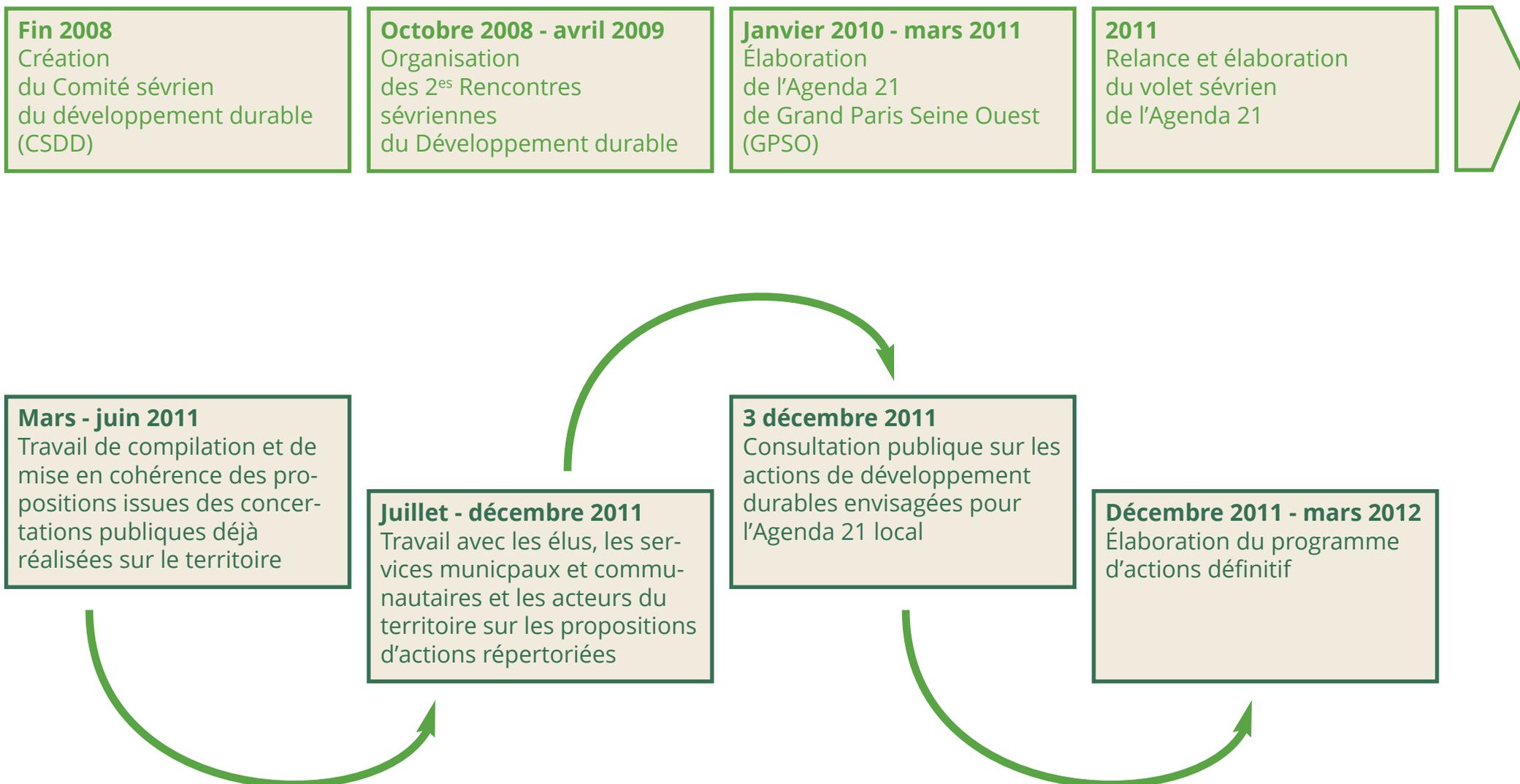
## Pourquoi la ville de Sèvres s'est-elle engagée dans l'élaboration d'un Agenda 21 local ?

Face aux enjeux internationaux de première urgence (changement climatique, épuisement des ressources, accélération de la disparition des espèces...), chaque collectivité à l'échelle de son territoire se doit d'agir. C'est également une réponse aux aspirations profondes d'un nombre croissant de nos concitoyens et aux obligations et incitations de l'État (Grenelle de l'environnement, stratégie nationale de développement durable 2009-2013...)

La ville de Sèvres a également souhaité s'engager dans cette démarche afin de rendre plus lisible et cohérente son action en faveur du développement durable, tout en agissant sur l'ensemble de ses champs de compétences. Il donne ainsi à la ville un cadre pour agir sur le court, moyen et long terme.

L'Agenda 21 permet également de mobiliser, sensibiliser et associer l'ensemble des acteurs à la construction d'un développement durable du territoire.

# LES ÉTAPES DE LA DÉMARCHE SÉVRIENNE



# LES 6 AXES DE L'AGENDA 21

## **L'Agenda 21 communal décline, pour la période 2012-2014, six axes complémentaires pour agir dans une perspective durable :**

### **1. Contribuer localement à relever le défi du changement climatique**

La forte concentration de gaz à effet de serre générée par les activités humaines provoque le réchauffement de la planète. Aussi, dans ce contexte et en réponse aux lois « Grenelle 1 et 2 », la ville, en partenariat avec la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest, a décidé de s'engager dans des démarches pérennes de réduction des gaz à effet de serre : actions de maîtrise de l'énergie, sensibilisation des acteurs locaux et développement des modes de déplacement doux.

### **2. Préserver l'environnement et le cadre de vie**

Améliorer le cadre de vie, limiter les nuisances, protéger la biodiversité urbaine, valoriser le patrimoine hydrographique naturel, recourir à une gestion raisonnée des ressources naturelles et diminuer la quantité des déchets produits sont les mesures principales qui seront prises par la ville, en partenariat avec la communauté d'agglomération, pour préserver l'environnement et la qualité de vie.

### **3. Poursuivre un développement économique durable et équilibré**

Les services et commerces de proximité sont des éléments structurants de la vie d'un territoire. Ils apportent des bénéfices économiques mais également sociaux et participent de ce fait au développement local. Forte de ce constat, la ville s'engage à favoriser leur maintien et leur développement sur la commune par des mesures qui seront adaptées au contexte local (animation économique, valorisation des filières locales, développement du télétravail...).

### **4. Garantir le « bien-vivre ensemble »**

Préserver la cohésion sociale est un des trois piliers du développement durable. La ville souhaite à travers différentes actions renforcer le lien social et ainsi lutter contre les problèmes d'exclusion et de discrimination. L'accent est principalement mis sur la solidarité entre générations, enjeu essentiel pour notre société actuelle où l'allongement de l'espérance de vie permet aujourd'hui de voir cohabiter quatre générations.

### **5. Mobiliser les habitants et les acteurs locaux autour de la dynamique de développement durable de l'Agenda 21**

L'implication de tous les Sévriens est nécessaire pour améliorer la qualité de vie à Sèvres et promouvoir concrètement les principes du développement durable. Aussi, la ville s'engage à développer des actions d'information, de sensibilisation et de communication auprès des Sévriens autour du développement durable afin de susciter la réflexion et le changement de comportements.

### **6. Faire de l'administration municipale une institution exemplaire (volet interne)**

La ville a souhaité, dans le cadre de sa démarche Agenda 21, que l'administration poursuive la mise en cohérence de son fonctionnement et de ses pratiques propres avec les finalités et principes du développement durable et fasse preuve d'exemplarité. Aussi, à la suite d'un diagnostic et de la consultation du personnel, une liste d'actions a été élaborée sur 6 domaines spécifiques (ressources humaines, patrimoine et énergie, déchets, déplacements, achats et commande publique et chantiers).

# MODE D'EMPLOI

Définition des objectifs visés par l'action, à court, moyen et ou long terme. Réponse aux enjeux en termes de développement durable.

Numéro et titre de l'action

Déclinaison locale de l'Agenda 21 de GPSO.

Pictogrammes complémentaires

Déclinaison de l'action en quelques points clés.

## Action 16 - Participer à la mise en œuvre du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

### Objectifs :

- Évaluer et réduire l'exposition au bruit des habitants et des équipements sensibles du territoire ;
- Informer la population sur son niveau d'exposition au risque.

### Descriptif :

La ville participe à l'élaboration du plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) qui sera mis en œuvre par GPSO. L'objectif de ce plan consiste à prévenir les ef-

fets du bruit, à réduire, si nécessaire, les niveaux de bruit, ainsi qu'à protéger les zones calmes. Il s'agit à la fois de recenser les actions déjà prises ou en cours, et à définir les mesures à prendre dans les prochaines années, en particulier sur les infrastructures de transport. En parallèle, des actions de communication seront menées afin d'informer les Sévriens sur le niveau d'exposition au bruit et sur ses effets.



Nature des actions	Pilotage	Date de lancement	Indicateur(s) de suivi	Finalité du développement durable	Coût estimatif pour la ville sur 3 ans
	GPSO	2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PPBE élaboré</li> <li>• Programmation des actions sur Sèvres</li> </ul>		Budget communautaire

L'action peut être :

- Existante à poursuivre et/ou à faire évoluer
- En cours d'engagement
- En cours d'expérimentation
- Nouvelle

Principaux indicateurs permettant d'évaluer la bonne mise en œuvre de l'action.

Le programme d'actions de l'Agenda 21 se déroule sur une période de trois ans, de 2012 à 2014. Certaines actions s'échelonnent sur des phases différentes.

Finalités du développement durable

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Épanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoire et générations
- Dynamique de développement suivant de modes de consommation et de production responsables

# GLOSSAIRE

**ALE** : Agence locale de l'énergie

**CEE** : Certificat d'économie d'énergie

**CCAS** : Centre communal d'action sociale

**COS** : Coefficient d'occupation des sols.

**CSDD** : Comité sévrien du développement durable

**DEEE** : Déchets d'équipements électriques et électroniques

**GPSO** : Grand Paris Seine Ouest

**HQE** : Haute qualité environnementale

**INRA** : Institut national de la recherche agronomique

**MDPH** : Maisons départementales du handicap

**PLU** : Plan local d'urbanisme

**SIAVRM** : Syndicat intercommunal d'assainissement de la Vallée du Ru de Marivel.

**SEDIF** : Syndicat des eaux d'Île-de-France

**SYELOM** : Syndicat mixte des Hauts-de-Seine pour l'élimination des ordures ménagères

# LES MESURES PHARES

## **Axe n° 1 : contribuer localement à relever le défi du changement climatique**

Action n°3 - Améliorer la performance énergétique des bâtiments municipaux

Action n°4 – Promouvoir les modes de déplacement doux

## **Axe n° 2 : préserver l'environnement et le cadre de vie**

Action n°12 - Favoriser la protection et l'utilisation du patrimoine hydrographique naturel

Action n°18 – Aménager durablement la « voie royale »

## **Axe n° 3 : poursuivre un développement économique durable et équilibré**

Action n°20 - Promouvoir de nouvelles formes de travail dans le territoire : espace de télétravail

Action n°23 - Valoriser l'implantation et le maintien des commerces de proximité

## **Axe n° 4 : garantir le « bien vivre ensemble »**

Action n°26 – Participer à des projets à l'international

Action n°28 – Développer des actions pour rompre l'isolement des personnes âgées ou seules

## **Axe n° 5 : mobiliser les habitants et les acteurs locaux autour de la dynamique de développement durable de l'Agenda 21**

Action n°37 – Encourager les habitants à des pratiques respectueuses de l'environnement

Action n°38 – Sensibiliser au développement durable au sein des quartiers et des copropriétés





## CONTRIBUER localement à relever le défi du changement climatique

-  Existante à poursuivre et/ou à faire évoluer
-  En cours d'engagement
-  En cours d'expérimentation
-  Nouvelle

-  Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
-  Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
-  Épanouissement de tous les êtres humains
-  Cohésion sociale et solidarité entre territoire et générations
-  Dynamique de développement suivant de modes de consommation et de production responsables

La forte concentration de gaz à effet de serre générée par les activités humaines provoque le réchauffement de la planète. Aussi, dans ce contexte et en réponse aux lois « Grenelle 1 et 2 », la ville, en partenariat avec la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest, a décidé de s'engager dans des démarches pérennes de réduction des gaz à effet de serre : actions de maîtrise de l'énergie, sensibilisation des acteurs locaux et développement des modes de déplacement doux.

### 1.1 - Informer et mobiliser les acteurs locaux

#### Action 1 - Inciter les promoteurs à maîtriser l'énergie/développer les énergies renouvelables

**Objectifs :**

- Favoriser les démarches de haute performance environnementale dans les constructions neuves ou opérations de réhabilitations ;
- Engager une dynamique d'écoconstruction sur le territoire de la ville.

**Descriptif :**

Le PLU de la ville présente déjà en annexe des recommandations relatives à la Haute qualité environnementale dans la construction. Par ailleurs, afin de favoriser les constructions performantes au plan énergétique ou comportant des équipements de production d'énergie renouvelable, la ville a institué la majoration du COS pré-

vue par les articles L.128-1 et L.128-2 du code de l'urbanisme. Afin de compléter ces dispositions et d'aller au-delà des obligations légales, la ville participera activement à la conception de la charte intercommunale de l'écoconstruction destinée à engager les professionnels du bâtiment vers des constructions moins énergivores et plus respectueuses de l'environnement. Elle favorisera ensuite l'application de cet outil pour tout projet de construction neuve ou d'opérations de réhabilitation sur la ville. Les annexes HQE du PLU feront également l'objet d'une mise à jour (évolutions techniques, réglementaires).



Nature de l'action	Pilotage	Date de lancement	Indicateur(s) de suivi	Finalité du développement durable	Coût estimatif pour la ville sur 3 ans
	GPSO Ville de Sèvres	2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Charte intercommunale élaborée</li> <li>• Nombre de signataires de la charte</li> <li>• Mise à jour des annexes HQE réalisée</li> </ul>	   	/

## Action 2 - Renforcer le rôle de l'Agence locale de l'énergie

### Objectifs :

- Encourager l'efficacité énergétique et promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables auprès des acteurs locaux (particuliers, copropriétés, professionnels) ;
- Sensibiliser les Sévriens aux enjeux énergétiques et les informer sur les évolutions réglementaires.

### Descriptif :

Renforcer les liens entre la ville et l'ALE afin d'informer plus largement les Sévriens (grand public et profession-

nels) sur les enjeux énergétiques et climatiques ;

- Pérenniser la permanence énergie qui se tient une fois par mois en mairie et communiquer sur cette permanence à travers les supports de communication de la ville (journal municipal, site internet...) ;
- Organiser en partenariat des opérations de sensibilisation et relayer les évènements organisés par l'ALE.

Nature de l'action	Pilotage	Date de lancement	Indicateur(s) de suivi	Finalité du développement durable	Coût estimatif pour la ville sur 3 ans
	ville	2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'opérations de communication/sensibilisation réalisées en partenariat avec l'ALE</li> <li>• Nombre de visites annuelles à la permanence énergie en mairie</li> </ul>		1 500 € (coût d'adhésion à l'ALE)

## 1.2 - Renforcer la performance énergétique du patrimoine urbain

### Action 3 - Améliorer la performance énergétique des bâtiments municipaux

#### Objectifs :

- Rénover les bâtiments existants afin de réduire d'au moins 38 % leurs consommations d'énergie d'ici 2020 (référence : année 2009) ;
- Diminuer les coûts énergétiques.

#### Descriptif :

Depuis 2008, la ville s'est engagée dans des actions concrètes afin de diminuer les consommations énergétiques des bâtiments municipaux. Ainsi, la révision du marché d'exploitation des installations de chauffage, qui encourage financièrement l'exploitant aux économies d'énergie a permis une baisse de 8 % de la consommation de gaz naturel des bâtiments communaux les plus consommateurs. Par ailleurs, les mesures mises en place à la piscine ont permis, outre les économies d'eau, une

baisse de 17 % de la consommation en gaz naturel entre les saisons de chauffe 2007/2008 et 2008/2009.

Afin de poursuivre cet objectif et d'assurer un suivi et une gestion adaptée des fluides (eau, énergie) dans les bâtiments communaux, un emploi spécifique a été créé au sein des services techniques de la ville depuis mai 2011. La ville a également fait réaliser des diagnostics énergétiques pour ses bâtiments les plus énergivores. Les résultats permettent de déterminer un plan d'action opérationnel, planifié et cohérent pour l'efficacité énergétique de ce patrimoine (plan d'actions sur 3 ans). Ce plan d'actions sera réajusté tous les ans et sera complété au fur et à mesure de la réalisation de nouveaux audits énergétiques.

.../...



.../...

La ville s'est par ailleurs engagée dans la valorisation des opérations d'économies d'énergie via les Certificats d'économie d'énergie (CEE). Cette valorisation financière peut être utilisée comme un bonus pour le surinvestissement dans la performance énergétique. En complément de ces mesures, la ville souhaite commu-

niquer, via la campagne DISPLAY<sup>1</sup>, sur la performance énergétique de ses bâtiments et informer/mobiliser les usagers sur cette question. Dans le cadre de cette opération, la ville s'engage à afficher la performance énergétique en matière de consommation d'eau et d'énergie et en émissions de CO<sup>2</sup> d'au moins cinq bâtiments municipaux et d'effectuer une campagne de sensibilisation sur un bâtiment par an.

1 - La campagne européenne Display ® est une initiative volontaire conçue par des experts en énergie des villes européennes. Depuis l'obligation d'affichage du Diagnostic de Performance Energétique pour certains Etablissements Recevant du public (janvier 2008), Display est un outil grâce auquel les villes participantes s'engagent à afficher publiquement la performance énergétique en matière de consommation d'eau et d'énergie et en émissions de CO<sub>2</sub> d'au moins 5 bâtiments municipaux pour les collectivités locales de moins de 50 000 habitants.

Nature de l'action	Pilotage	Date de lancement	Indicateur(s) de suivi	Finalité du développement durable	Coût estimatif pour la ville sur 3 ans
	Ville de Sèvres	2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'opérations de communication/sensibilisation réalisées en partenariat avec l'ALE</li> <li>• Nombre de visites annuelles à la permanence énergie en mairie</li> <li>• Mise à jour annuelle du plan d'actions</li> <li>• Mise en œuvre des travaux (% d'avancement) et gains énergétiques réalisés</li> <li>• Nombre d'affichages DISPLAY réalisés</li> <li>• Quantité de kWh cumac<sup>1</sup> de CEE déposés et valorisation financière en euros</li> </ul>	 	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 40 000 € pour les audits énergétiques</li> <li>• Plan d'actions 2012/2014 : 243 000 €</li> <li>• 500 € pour la campagne DISPLAY (adhésion à la campagne DISPLAY hors coût de communication et de travaux)</li> </ul>

1 - cumac : cumulé et actualisé



## Focus sur...

### d'autres actions engagées sur la commune

La **SEMI-Sèvres** a engagé la réalisation d'audits énergétiques sur les bâtiments les plus énergivores de son patrimoine (classes E, F et G suivant les diagnostics de performance énergétique). Elle étudie les solutions pour arrêter un programme de travaux 2013-2019 pour les résidences concernées (9 résidences sur 17).

Dans le cadre d'un partenariat public-privé, **la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest** poursuit le remplacement de 75% du parc d'éclairage de la ville. Au total, 2 800 points lumineux seront remplacés par des lampes basse consommation et une gestion à distance sera mise en place. Au final, cette opération permettra une économie d'énergie de l'ordre de 38%.

Enfin, l'équivalent de la consommation électrique de l'éclairage public est compensé en énergies vertes (certificats verts).



## Focus sur...

### d'autres actions engagées sur la commune

La **SEMI-Sèvres** a aménagé, depuis plusieurs années, au sein de ses résidences, des locaux vélos adaptés permettant un stockage et une utilisation aisée (80 % du parc de logements est équipé). Aussi, dans la continuité de son action, la SEMI-Sèvres va engager une étude particulière d'aménagement de locaux à vélos sur les 10 % du parc n'en bénéficiant pas (aucune installation de locaux n'étant possible techniquement sur les 10 % restant du parc).

**La Poste**, dans le cadre de son plan national de développement durable 2010-2015, mène des actions pour diminuer le volume global de ses émissions de CO<sub>2</sub>. Ainsi, sur Sèvres, la plateforme de distribution du courrier disposera d'ici fin 2012 de vélos 100 % électriques, ainsi que de quads électriques. Le remplacement de l'ensemble des véhicules automobiles par des véhicules électriques est prévu d'ici la fin de l'année 2014. De même, depuis 2010, les facteurs suivent systématiquement une formation à l'éco-conduite.

Enfin, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2011, La Poste propose pour les envois postaux un timbre vert qui contribue à réduire de moitié les émissions de CO<sub>2</sub> (le courrier affranchi du timbre vert circule par voies ferroviaires).



## 1.3 - Développer une mobilité urbaine faiblement émettrice en gaz à effet de serre

### Action 4 - Promouvoir les modes de déplacement doux

#### Objectifs :

- Augmenter le nombre de déplacements quotidiens par l'usage de modes de déplacement doux ;
- Diminuer l'usage des voitures particulières afin de réduire les consommations énergétiques et les émissions de polluants.

#### Descriptif :

Depuis novembre 2008, la vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h sur toute la voirie, exception faite des voies départementales (rue de Ville-d'Avray, RD 910, RD7, avenue de la Division-Leclerc, route du Pavé-des-Gardes). Cette mesure permet de diminuer les rejets en CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère et améliore la sécurité des cyclistes et des piétons. Par ailleurs, un groupe de travail sur le vélo a été mis en place au sein du CSDD. Il contribue à faire progresser la problématique vélo sur la commune et participe à l'étude de mise en double-sens cycliste des rues à sens unique situées en zone 30 et à la concertation sur le projet de Schéma directeur des liaisons douces en cours d'élaboration par

#### GPSO.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, afin d'accompagner les usagers dans leur pratique du vélo, GPSO a mis en place, à titre expérimental, un dispositif de subvention à l'achat de vélos à assistance électrique (VAE). > À la suite du 1<sup>er</sup> programme de travaux de mise en double-sens cyclable des rues en sens unique réalisé fin 2011, leur développement sera généralisé sur l'ensemble de la commune, excepté quelques voies pour des raisons de sécurité. Sèvres s'engage également à promouvoir les modes de déplacement doux, en cohérence avec le schéma directeur des liaisons douces : développement des aménagements cyclables et création d'un fascicule des circuits de déplacement possible à vélo sur le territoire.

> La communauté d'agglomération, en partenariat avec la ville, réalise actuellement une étude sur le stationnement deux-roues sur la ville. Cette étude permettra de connaître les besoins en stationnement sur le territoire de la com-

mune. L'objectif étant de disposer de stationnements vélos convenablement répartis en centre-ville (à proximité des bâtiments publics, commerces...) et près des gares.

> Afin de faire respecter les zones 30, Sèvres, en collaboration avec GPSO, développera l'installation de radars préventifs. Dans le même temps, la visibilité des parkings sera améliorée et une étude sera engagée sur les possibilités d'offrir du temps de stationnement supplémentaire pour les véhicules propres (disque vert) et/ou de créer des aires réservées au stationnement de courte durée.

> Enfin, sur le même principe que le Vélib', des voitures Autolib' électriques sont mises progressivement en service dans 6 stations à Sèvres d'ici à fin 2012. Chaque station disposera de 6 places de stationnement, d'une borne de location et de 6 bornes de recharge. Les bornes de recharge seront également accessibles aux véhicules électriques des particuliers.



Nature des actions	Pilotage	Date de lancement	Indicateur(s) de suivi	Finalité du développement durable	Coût estimatif pour la ville sur 3 ans
	GPSO	2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de rues mises en double-sens cyclable</li> <li>• Nombre de stationnement deux-roues créés</li> <li>• Nombre de nouveaux radars préventifs installés</li> <li>• Réalisation d'une étude de faisabilité sur le stationnement de courte durée.</li> <li>• Nombre de stations autolib' mises en service</li> </ul>	    	Budget communautaire

### Action 5 – Développer l'offre de transport en commun sur la commune de Sèvres



#### Objectifs :

- Réduire la part modale de la voiture particulière ;
- Améliorer la desserte des différents quartiers de la ville ;
- Augmenter la fréquentation des lignes de transport en commun sur la commune.

#### Descriptif :

La commune de Sèvres est bien desservie en transports en commun :

- 2 gares SNCF : SÈVRES/VILLE-D'AVRAY et SÈVRES-RIVE GAUCHE ;
- le tramway : ligne T2 La Défense / Issy-Val-de-Seine ;
- le métro : ligne 9 - Pont-de-Sèvres / Mairie-de-Montreuil (Boulogne-Billancourt) ;
- un réseau de bus : lignes Traverciel (26 et 469), lignes Ratp 169, 171, 179 et 279.

En complément, « Le Petit Bus », service de transport municipal destiné aux personnes handicapées et aux personnes à mobilité réduite, circule en semaine sur un parcours défini, mais se déplace aussi à la demande. En 2011, afin de répondre aux besoins, son amplitude horaire a été élargie (9 h à 12 h et 14 h à 17 h 30).

Néanmoins, afin de répondre à la demande et favoriser l'utilisation des transports en commun, l'offre de transport des lignes Traverciel et 169 doit être améliorée avec un renforcement de la fréquence et de l'amplitude horaire.

A noter que les chauffeurs du « Petit Bus » suivront désormais une formation à l'écoconduite et que le véhicule utilisé répond à la norme Euro V (réduction effet particules -80 % ; hydrocarbures= -25 % ; filtre à particule).

Nature de l'action	Pilotage	Date de lancement	Indicateur(s) de suivi	Finalité du développement durable	Coût estimatif pour la ville sur 3 ans
	GPSO	2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de la fréquence et de l'amplitude horaire des lignes Traverciel et 169</li> </ul>	    	Budget communautaire

### Action 6 - Faciliter le covoiturage sur Sèvres

**Objectifs :**

- Augmenter la part du covoiturage dans les déplacements sur Sèvres ;
- Diminuer l'usage des voitures particulières afin de réduire les consommations énergétiques et les émissions de polluants.

**Descriptif :**

Créer sur le site internet de la ville une page spécifique dédiée au covoiturage et favorisant, en particulier, les contacts entre les Sévriens. La ville étudiera également, en collaboration avec GPSO, la faisabilité de création de zones protégées d'auto-stop sur le territoire de la commune.

Nature de l'action	Pilotage	Date de lancement	Indicateur(s) de suivi	Finalité du développement durable	Coût estimatif pour la ville sur 3 ans
	Ville de Sèvres	2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Page internet covoiturage créée</li> <li>• Étude de faisabilité de création de zones protégées d'auto-stop réalisée</li> </ul>		/

### Action 7 – Encourager la mise en place d'accompagnement collectif à pied (Pédibus) pour les scolaires (écoles primaires)

**Objectif :**

- Diminuer le nombre de déplacements quotidiens par l'usage de la voiture individuelle ;
- Sensibiliser les scolaires aux modes de déplacement doux.

**Descriptif :**

Faciliter la mise en place d'accompagnement collectif à pied (Pédibus) pour les scolaires (écoles primaires) en mobilisant les différents acteurs du projet (associations des parents d'élèves, éducation nationale) et en apportant le soutien administratif et technique nécessaire.

Nature de l'action	Pilotage	Date de lancement	Indicateur(s) de suivi	Finalité du développement durable	Coût estimatif pour la ville sur 3 ans
	Ville de Sèvres	2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de ligne Pédibus créées</li> <li>• Nombre d'enfants empruntant le ou les lignes Pédibus créées</li> </ul>		1 000 € (assurances, petit matériel pour le déplacement et marquage du parcours)



## PRÉSERVER l'environnement et le cadre de vie

-  Existante à poursuivre et/ou à faire évoluer
-  En cours d'engagement
-  En cours d'expérimentation
-  Nouvelle

-  Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
-  Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
-  Épanouissement de tous les êtres humains
-  Cohésion sociale et solidarité entre territoire et générations
-  Dynamique de développement suivant de modes de consommation et de production responsables

Améliorer le cadre de vie, limiter les nuisances, protéger la biodiversité urbaine, valoriser le patrimoine hydrographique naturel, recourir à une gestion raisonnée des ressources naturelles et diminuer la quantité des déchets produits sont les mesures principales qui seront prises par la ville, en partenariat avec la communauté d'agglomération, pour préserver l'environnement et la qualité de vie.

### 2.1 - Renforcer la biodiversité locale

#### Action 8 – Soutenir l'implantation d'une vigne collective sur divers emplacements du coteau sud



##### Objectifs :

- Promouvoir l'accroissement de la biodiversité locale ;
- Améliorer la qualité de vie en mobilisant les citoyens à partir d'un événement organisé autour de la vigne et des vendanges.

##### Descriptif :

La ville soutiendra le projet d'implantation d'une vigne sur le coteau sud en fédérant les différents acteurs et en obtenant si nécessaire l'accréditation auprès de l'INRA.

Nature de l'action	Pilotage	Date de lancement	Indicateur(s) de suivi	Finalité du développement durable	Coût estimatif pour la ville sur 3 ans
	Collectif associatif	2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réimplantation effective d'une vigne</li> <li>• Nombre d'acteurs impliqués dans le projet</li> </ul>	   	/

## Focus

### SUR...

### d'autres actions engagées sur la commune

Dans le cadre de ses missions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et au développement durable, la **Maison de la Nature** de la Communauté d'Agglomération GPSO propose aux Sévriens un panel d'activités à destination autant des publics familiaux que des groupes d'enfants.

Depuis 2010, la structure a accompagné 28 groupes scolaires, périscolaires et spécialisés de Sèvres. Ce sont ainsi 9 établissements qui ont participé aux projets pédagogiques proposés sur les thèmes du « Potager pédagogique », de la biodiversité avec « Ecole en herbe » ou encore « Naturellement », sur le thème de la Seine et de l'eau.

D'autre part, afin de sensibiliser les familles sévriennes sur la valeur du vivant, des espèces locales et des espaces naturels, la Maison de la Nature de GPSO organise des sorties de terrain (Samedi nature, Soirées Chouettes) quatre fois par an sur le territoire de la ville.

### Action 9 - Favoriser l'aménagement d'espaces de biodiversité au cœur de la ville

#### Objectifs :

- Accroître les zones de biodiversité en ville ;
- Approfondir la connaissance de la biodiversité locale, préserver et valoriser le patrimoine naturel de la commune ;
- Sensibiliser les enfants à l'importance de la préservation de la biodiversité.

#### Descriptif :

Afin de favoriser la biodiversité en ville, l'entretien des espaces verts est géré de façon différenciée (entretien adapté des espaces verts selon leurs caractéristiques et leurs usages). Cette gestion différenciée s'accompagne de la suppression de l'utilisation de produits phytosanitaires (herbicides, pesticides) et d'une gestion adaptée des ressources naturelles : économies d'eau par de bonnes pratiques d'arrosage, sélection de végétaux résistants au manque d'eau, pose de toiles hors sol et le paillage, recyclage des déchets verts produits par la pratique du compostage...

Dans cette logique, et afin de participer au renforcement de la biodiversité locale, des « bulles de biodiversité » seront créées en cœur de ville :

- développer les espaces verts du square Jean Caillonneau ;
  - diversifier et développer la végétation des bords de sentes et escaliers ;
  - planter en lierre tous les pieds d'arbres ;
  - expérimenter l'ensemencement de certains trottoirs pour y laisser se développer une prairie fleurie.
- De même, deux zones spécifiquement dédiées à la mise en valeur de la biodiversité seront créées sur la ville :
- au sein du parc Brimborion avec un roncier, un hôtel à insectes et une mare naturelle ;
  - sur le trajet de la source Saint-Germain, entre le collège et la Seine, avec un jardin d'eau.

Ces espaces serviront d'outils pédagogiques pour sensibiliser les scolaires à l'importance de la biodiversité et aux questions relatives à la gestion de l'eau.

Enfin, après la labellisation du parc Brimborion en « refuge Ligue pour la protection des oiseaux », la démarche va être poursuivie avec la labellisation d'un autre site sur Sèvres.



Nature de l'action	Pilotage	Date de lancement	Indicateur(s) de suivi	Finalité du développement durable	Coût estimatif pour la ville sur 3 ans
	GPSO	2012/2013	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de « bulles de biodiversité » créées</li> <li>• Zone de mise en valeur de la biodiversité créée</li> <li>• Nombre de scolaires sensibilisés à l'importance de la biodiversité</li> <li>• Diagnostic écologique réalisé et obtention de la labellisation</li> </ul>	   	Budget communautaire

### Action 10 - Inscrire les orientations de la trame verte et bleue dans le Plan local d'urbanisme

**Objectif :**

- Prendre en compte la préservation de la biodiversité dans les décisions d'aménagement du territoire.

**Descriptif :**

Afin de répondre aux objectifs du Grenelle de l'Environnement qui définissent comme prioritaire la restauration de la biodiversité, les orientations fixées par les trames

vertes et bleues locales (schéma régional de cohérence écologique, trames vertes et bleues communautaires) seront prises en compte dans le PLU.

Par ailleurs, la ville s'engage à maintenir le coefficient de 50 % minimum d'espaces verts en pleine terre défini dans le PLU sur la plupart des parcelles en zone pavillonnaire.

Nature de l'action	Pilotage	Date de lancement	Indicateur(s) de suivi	Finalité du développement durable	Coût estimatif pour la ville sur 3 ans
	Ville de Sèvres	2013	• Inscription des orientations des trames vertes et bleues dans le PLU		/

## Focus

sur...

d'autres actions engagées sur la commune

La direction du **centre hospitalier des Quatre villes** souhaite installer des ruches sur la toiture-terrace de l'hôpital de Sèvres.

### Action 11 - Favoriser l'implantation de ruches

**Objectif :**

Établir un cadre légal pour encadrer et favoriser l'installation des ruches tout en garantissant la sécurité des Sévriens.

**Descriptif :**

Publier un arrêté municipal réglementant l'implantation de ruches sur Sèvres.

Nature de l'action	Pilotage	Date de lancement	Indicateur(s) de suivi	Finalité du développement durable	Coût estimatif pour la ville sur 3 ans
	Ville de Sèvres	2013	• Publication de l'arrêté municipal		/

## 2.2 - Améliorer la gestion de la ressource en eau

### Action 12 - Favoriser la protection et l'utilisation du patrimoine hydrographique naturel

#### Objectifs :

- Connaître, valoriser et protéger le patrimoine hydrographique naturel sur la ville ;
- Sensibiliser les Sèvriens à sa protection ;
- Favoriser la diminution des rejets d'eaux claires dans le réseau d'assainissement.

#### Descriptif :

Depuis fin 2009, le groupe de travail Eau du CSDD a engagé un important travail afin d'approfondir les connaissances sur les sources d'eau à Sèvres (enquête auprès de la population, recherches documentaires auprès des services d'archives, contacts avec la société d'archéologie de Sèvres, investigations approfondies menées par le SIAVRM). Ce travail sera bien entendu poursuivi et permettra de compléter l'étude du SIAVRM sur les possibilités de collecte et de rejet en Seine des eaux claires parasites et permanentes présentes dans les réseaux d'assainissement. Par ailleurs, depuis septembre 2011, à la demande du groupe Eau, le SIAVRM a engagé des investigations sur les eaux claires présentes dans le sous-sol d'une résidence située sur la Grande Rue. Afin d'étudier la faisabilité de réutilisation de ces eaux et leur déconnexion du réseau d'assainissement, ces investigations seront poursuivies (analyse de la qualité des eaux, mesures de débits, étude de mise en conformité).

> En complément, des actions de sensibilisation seront menées par la ville afin d'informer les propriétaires sur les possibilités techniques d'utilisation de ces eaux et le service urbanisme informera lors des demandes de certificat d'urbanisme et de permis de construire de la présence d'une source et/ou d'un puits sur le terrain concerné.

> La source Saint-Germain, redécouverte en 2008, dispose d'une eau de bonne qualité et d'un débit important de l'ordre de 30 à 33 m<sup>3</sup>/h. Aussi, un projet de réutilisation de cette eau a été défini en partenariat avec le SIAVRM, le département des Hauts-de-Seine et la communauté d'agglomération GPSO. Cette source qui alimente d'ores et déjà le circuit de chauffage/rafraîchissement du collège, est également utilisée pour le lavage des voiries ou l'arrosage des espaces verts. Enfin, l'eau non utilisée est déconnectée du réseau d'assainissement et rejetée directement en Seine. En complément, une étude va être engagée par la ville sur les possibilités techniques et l'intérêt d'alimenter par cette eau les bâtiments publics situés sur le trajet de la source Saint-Germain. De même, une étude est en cours concernant son utilisation par le Domaine national de Saint-Cloud.



Nature des actions	Pilotage	Date de lancement	Indicateur(s) de suivi	Finalité du développement durable	Coût estimatif pour la ville sur 3 ans
	Ville de Sèvres CSDD SIAVRM	2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan recensant les puits et sources sur la ville</li> <li>• Résultats des investigations menées sur les eaux claires présentes dans le sous-sol d'une résidence sévrienne et suite donnée</li> <li>• Nombre de personnes sensibilisées lors des demandes d'urbanisme</li> <li>• Réalisation de l'étude de faisabilité sur l'utilisation de la source Saint-Germain pour les bâtiments publics</li> </ul>		3 000 € (étude de faisabilité sur l'utilisation de la source Saint-Germain)

### Action 13 - Limiter les sources de pollution des milieux urbains et naturels

**Objectifs :**

- Lutter contre les pollutions des milieux naturels et urbains causés par les débordements ;
- Préserver les biens et les personnes des risques liés aux débordements.

**Descriptif :**

Dans le cadre du schéma directeur d'assainissement élaboré par GPSO, les points noirs du réseau, zones de débordement et vétusté des structures, ont été identifiés.

Aussi, un plan de lutte contre les inondations et un plan de remise en état des réseaux vétustes vont permettre de planifier les travaux à engager sur la ville pour y remédier (planification sur 10 ans).

Par ailleurs, le SIAVRM étudie le réseau d'égout du Ru de Marivel afin d'optimiser son fonctionnement et limiter les rejets occasionnels en Seine.



Nature de l'action	Pilotage	Date de lancement	Indicateur(s) de suivi	Finalité du développement durable	Coût estimatif pour la ville sur 3 ans
	GPSO SIAVRM	2012	• Mise en œuvre des travaux sur la ville de Sèvres		Budgets communautaire et SIAVRM

### Action 14 – Réduire la consommation d'eau potable des bâtiments communaux

#### Objectifs :

- Atténuer le risque d'un déséquilibre entre la demande et la ressource disponible ;
- Limiter le gaspillage de cette ressource ;
- Diminuer les dépenses liées à la consommation d'eau.

#### Descriptif :

En 2009, la ville a mis en œuvre des mesures d'amélioration du fonctionnement des installations techniques de la piscine, tant au niveau de la maintenance, qu'au niveau du matériel (installation de déchloramineurs, remplacement de la pompe à chaleur, nouvelles régulations...). Ces aménagements ont permis de diminuer la consommation d'eau de cet équipement d'environ 60 %.

De même, depuis 2011, les consommations d'eau des bâtiments municipaux font l'objet d'un suivi régulier et des actions de correction ont été engagées sur deux sites dans lesquels des anomalies ont été détectées.

En complément, afin d'assurer un suivi plus régulier des consommations d'eau de l'ensemble des bâtiments mu-

nicipaux et pouvoir intervenir le plus rapidement possible dès l'apparition d'une anomalie (fuite), la ville va mettre en place un dispositif de suivi mensuel des consommations.

La ville va également étudier les actions possibles de réduction des consommations d'eau et les mettre en œuvre, dans un premier temps, sur les bâtiments municipaux les plus consommateurs.

En complément de ces mesures, la ville souhaite communiquer, via la campagne DISPLAY, sur la performance de ses bâtiments en matière de consommation d'eau et informer/mobiliser les usagers sur cette question. Dans le cadre de cette opération, la ville s'engage à afficher la performance énergétique en matière de consommation d'eau et d'énergie d'au moins 5 bâtiments municipaux et à effectuer une campagne de sensibilisation sur un bâtiment par an.

Nature de l'action	Pilotage	Date de lancement	Indicateur(s) de suivi	Finalité du développement durable	Coût estimatif pour la ville sur 3 ans
	Ville de Sèvres	2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de points d'utilisation traités</li> <li>• Économie d'eau réalisée après travaux sur les sites traités.</li> </ul>		7 000 € sur un an (pour 3 sites pilotes) À évaluer pour 2013 et 2014

## Focus sur...

### d'autres actions engagées sur la commune

Le **SEDIF** étend progressivement la télégestion des compteurs d'eau des particuliers à l'ensemble du territoire communal.

La **SEMI-SÈVRES** analyse tous les ans les consommations d'eau de chaque immeuble au moment de la régularisation des charges et en cas de forte variation, un communiqué de sensibilisation est affiché sur l'immeuble concerné.

Afin d'assurer une analyse plus fine des consommations réelles d'eau au niveau de chaque logement, la SEMI-SÈVRES a procédé au 1<sup>er</sup> semestre 2011 à l'installation de compteurs d'eau individuels avec système de télélevé sur chaque logement de son patrimoine. Ce système va ainsi permettre d'effectuer un suivi semestriel des consommations d'eau de chaque logement et de pouvoir intervenir rapidement auprès des locataires en cas de détection d'une consommation anormalement élevée (courrier de sensibilisation).



## 2.3 - Maîtriser les risques et nuisances

### Action 15 - Promouvoir la gestion durable des déchets ménagers et assimilés

#### Objectifs :

- Augmenter le taux de recyclage matière et organique des déchets ménagers et assimilés ;
- Réduire de 7 % le tonnage de ces déchets d'ici à 2015.

#### Descriptif :

En partenariat avec GPSO, la ville, à travers des actions de communication et de sensibilisation du public, promouvra les bonnes pratiques de tri (intérêt des collectes sélectives et du recyclage, dispositifs de collecte existants sur le territoire) et favorisera la mise en œuvre de composteurs collectifs au sein des copropriétés (programme local de prévention des déchets).

Afin de faciliter le recyclage de certains déchets ménagers spéciaux, la ville installera des conteneurs pour les piles et les petits DEEE (téléphones portables et chargeurs) sur les sites municipaux. Enfin, la collecte des bouchons plastiques usagés dans le cadre de l'opération « Les bouchons d'amour » sera développée. L'association « Les bouchons d'amour » collecte et revend à un recycleur ces bouchons afin d'acquérir du matériel pour personnes handicapées (fauteuils roulants...) et de participer à des opérations humanitaires ponctuelles en France ou à l'étranger.



Nature des actions	Pilotage	Date de lancement	Indicateur(s) de suivi	Finalité du développement durable	Coût estimatif pour la ville sur 3 ans
	GPSO Ville de Sèvres	2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'actions de sensibilisation réalisées</li> <li>• Nombre de composteurs collectifs installés au sein des copropriétés</li> <li>• Nombre de conteneurs piles et DEEE mis en place et quantité de piles et de DEEE collectés</li> <li>• Nombre de fauteuils pour personnes handicapées achetés grâce à la collecte des bouchons plastiques</li> </ul>		Budget communautaire

### Focus sur...

#### d'autres actions engagées sur la commune

Afin d'assurer un maillage territorial cohérent et permettre l'accès à un service d'apport volontaire des déchets des particuliers, le **SYELOM** a ouvert en juin 2011 au niveau du rond-point des Bruyères, entre Meudon et Sèvres, une déchèterie fixe communautaire. Celle-ci d'une capacité de 4 000 tonnes par an, permet la collecte des déchets ménagers spécifiques (encombrants, déchets dangereux, déchets d'équipements électroniques et électriques, déchets verts,...) des habitants de Sèvres et des autres communes de Grand Paris Seine Ouest en vue de leur traitement et valorisation (recyclage, réemploi, valorisation énergétique).

### Action 16 - Participer à la mise en œuvre du Plan de prévention du bruit dans l'environnement

**Objectifs :**

- Évaluer et réduire l'exposition au bruit des habitants et des équipements sensibles du territoire ;
- Informer la population sur son niveau d'exposition au risque.

**Descriptif :**

La ville participe à l'élaboration du Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) qui sera mis en œuvre par GPSO. L'objectif de ce plan consiste à prévenir les ef-

fets du bruit, à réduire, si nécessaire, les niveaux de bruit, ainsi qu'à protéger les zones calmes. Il s'agit à la fois de recenser les actions déjà prises ou en cours, et à définir les mesures à prendre dans les prochaines années, en particulier sur les infrastructures de transport. En parallèle, des actions de communication seront menées afin d'informer les Sévriens sur le niveau d'exposition au bruit et sur ses effets.



Nature de l'action	Pilotage	Date de lancement	Indicateur(s) de suivi	Finalité du développement durable	Coût estimatif pour la ville sur 3 ans
	GPSO	2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PPBE élaboré</li> <li>• Programmation des actions sur Sèvres</li> </ul>		Budget communautaire

### Action 17 - Diffuser les informations sur la qualité de l'air

**Objectifs :**

- Transmettre aux Sévriens les recommandations sanitaires lors des pics de pollution ;
- Mettre en place si nécessaire les mesures adaptées.

**Descriptif :**

La ville va mettre en place, en partenariat avec GPSO, une procédure relative aux actions à engager en cas de pic de pollution en Île-de-France (information du public sur les mesures de diminution des émissions, recommandations sanitaires,...).

Nature de l'action	Pilotage	Date de lancement	Indicateur(s) de suivi	Finalité du développement durable	Coût estimatif pour la ville sur 3 ans
	Ville de Sèvres	2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Procédure élaborée</li> </ul>		/

## 2.4 - Préserver la qualité de l'aménagement et des cadres de vie

### Action 18 - Aménager durablement la « voie royale »

#### Objectifs :

- Aménager un centre-ville plus convivial en intégrant les critères de développement durable (accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, création de pistes cyclables, de cheminements piétonniers, d'espaces verts...);  
- Améliorer le cadre de vie des Sévriens.

#### Descriptif :

Le projet « Voie Royale » comporte 4 volets :

**1** - Aménagement de la départementale n°910 (Grande Rue et Avenue de l'Europe), depuis le pont de Sèvres jusqu'à Chaville, en un boulevard urbain arboré donnant la priorité aux circulations douces avec la création de cheminements piétons, d'une piste cyclable et favorisant la circulation des transports en commun en site propre. La création du rond-point entre la station service BP et la mairie (mis en service en mars 2011) qui a permis de simplifier les échanges entre les coteaux tout en allégeant la circulation sur la passerelle du 8 mai 1945, la rue Pierre Midrin et l'avenue de l'Europe constitue la première étape de ce volet.

**2** - Aménagement des espaces publics situés de part et d'autre de la voie départementale, pour faciliter le déplacement des piétons et des personnes à mobilité réduite et améliorer les liaisons piétonnes depuis l'avenue de l'Europe vers la Grande Rue et la rue Pierre Midrin afin de favoriser l'activité commerciale.

La 1<sup>re</sup> étape de ce volet est en cours de réalisation avec la création d'un espace piétonnier, convivial et sécurisé (parvis) devant le collège.

**3** - Création et rénovation des parcs publics de stationnement pour moderniser et redynamiser l'offre de stationnement à Sèvres.

Les premières étapes de ce volet ont été réalisées en 2010 et 2011 avec l'ouverture du parc public de l'Europe (369 places en centre-ville accessibles par la rue Lecointre) et la réouverture du parc public Gallardon (58 places) après rénovation.

**4** - Captage, valorisation et rejet en Seine de la source Saint-Germain (cf. action n° 12)



Nature de l'action	Pilotage	Date de lancement	Indicateur(s) de suivi	Finalité du développement durable	Coût estimatif pour la ville sur 3 ans
	GPSO	2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation des phases 1 à 5a :               <ul style="list-style-type: none"> <li>Phase 1 – Parvis du collège (1<sup>er</sup> trimestre 2012)</li> <li>Phase 2 – Parvis devant la mairie (2012)</li> <li>Phase 3 – Rue Pierre Midrin (2012)</li> <li>Phase 4a – Place du Colombier/Eglise (2013)</li> <li>Phase 4b – Place du marché (2013/2014)</li> <li>Phase 5a – Square Odic (2014)</li> </ul> </li> </ul>		Budget communautaire et conseil général

### Action 19 - Lutter contre l'habitat indigne

**Objectif :**

- Remédier aux situations d'habitat indigne qui sont un déni au droit au logement et portent atteinte à la dignité humaine ;
- Engager des actions contre les propriétaires qui profitent de la situation des populations les plus défavorisées.

**Descriptif :**

Depuis juillet 2010, une chargée de mission « hygiène » intervient pour résorber l'habitat indigne par la mise en œuvre des pouvoirs de police du maire. Il s'agit en 2012 de poursuivre cette mission et d'engager les travaux d'office en cas de carence des propriétaires de ces logements.

Nature de l'action	Pilotage	Date de lancement	Indicateur(s) de suivi	Finalité du développement durable	Coût estimatif pour la ville sur 3 ans
	Ville de Sèvres	2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de visites réalisées et de procédures engagées</li> </ul>	 	60 000 € (travaux d'office remboursés par les propriétaires)



## POURSUIVRE un développement économique durable et équilibré

-  Existante à poursuivre et/ou à faire évoluer
-  En cours d'engagement
-  En cours d'expérimentation
-  Nouvelle

-  Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
-  Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
-  Épanouissement de tous les êtres humains
-  Cohésion sociale et solidarité entre territoire et générations
-  Dynamique de développement suivant de modes de consommation et de production responsables

Les services et commerces de proximité sont des éléments structurants de la vie d'un territoire. Ils apportent des bénéfices économiques mais également sociaux et participent de ce fait au développement local. Forte de ce constat, la ville s'engage à favoriser leur maintien et leur développement sur la commune par des mesures qui seront adaptées au contexte local (animation économique, valorisation des filières locales, développement du télétravail...).

### 3.1 - Accompagner les entreprises dans l'élaboration de réelles stratégies de développement durable *(ne concerne que GPSO)*

### 3.2 - Renforcer les synergies entre les acteurs économiques du territoire

#### Action 20 - Promouvoir de nouvelles formes de travail dans le territoire : espace de télétravail

##### Objectifs :

- Permettre aux travailleurs indépendants et aux entreprises de pouvoir trouver un espace de travail partagé ;
- Dynamiser l'antenne de Sèvres de la Maison de l'Entreprise et de l'Emploi.

##### Descriptif :

- Mettre à disposition, au sein de la Maison de l'Entreprise et de l'Emploi de Sèvres, un espace de travail créant des conditions de travail communes à des travailleurs en entreprise ou indépendants :
- Accueil / réservation en direction des utilisateurs ;
  - Accès à un espace de travail (en espace ouvert ou bureaux individuels) ;
  - Accès à une salle de conférence ou une salle de réunion.



Nature de l'action	Pilotage	Date de lancement	Indicateur(s) de suivi	Finalité du développement durable	Coût estimatif pour la ville sur 3 ans
	Seine Ouest Entreprise et Emploi	2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ouverture de l'espace de travail</li> <li>• Nombre d'utilisateurs</li> </ul>	   	Budget Seine Ouest Entreprise et Emploi

**Action 21 – Développer les circuits courts****Objectifs :**

- Promouvoir l'existence de ces services auprès des Sévriens ;
- Favoriser leur développement au sein de la commune.

**Descriptif :**

Développer les circuits courts solidaires en privilégiant la vente de produits agricoles locaux sur le marché de Sèvres et promouvoir les produits locaux et/ou issus de l'agriculture biologique par le biais d'animations et/ou d'une communication adaptée.

Nature de l'action	Pilotage	Date de lancement	Indicateur(s) de suivi	Finalité du développement durable	Coût estimatif pour la ville sur 3 ans
	Ville de Sèvres	2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de nouveaux commerçants installés sur le marché assurant la vente de produits agricoles locaux et/ou issus de l'agriculture biologique</li> <li>• Actions d'animations/communication réalisées</li> </ul>		Pris en charge par gestionnaire du marché et commerçants

**3.3 - Maintenir la dynamique de création d'emplois****Action 22 - Développer les offres de services à la personne à destination des Sévriens****Objectifs :**

- Favoriser une meilleure adéquation entre les offres et les demandes sévriennes de services ;
- Répondre aux besoins actuels et contribuer au maintien à domicile des personnes âgées.

**Descriptif :**

Promouvoir l'existence des services à la personne auprès des Sévriens en assurant une information commune (création d'un portail Internet, organisation de journées d'informations, création d'un annuaire des services de proximité...)

Nature de l'action	Pilotage	Date de lancement	Indicateur(s) de suivi	Finalité du développement durable	Coût estimatif pour la ville sur 3 ans
	Ville de Sèvres	2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Outil de communication formalisé</li> </ul>		1 800 €

### Action 23 - Valoriser l'implantation et le maintien des commerces de proximité

#### Objectifs :

- Diminuer la consommation énergétique par une diminution des déplacements en voiture particulière et, par conséquent, diminution des émissions de CO<sup>2</sup> ;
- Créer du lien social et favoriser la création d'emplois sur la ville.

#### Descriptif :

Afin de déterminer les actions à mener pour défendre et développer le commerce de proximité, la ville a confié à la Chambre de commerce et d'industrie une mission qui comprend :

- la réalisation et la restitution d'un diagnostic du tissu commercial permettant d'identifier ses caractéristiques, ses points forts, les besoins en terme de maintien et/ou de développement ainsi que les menaces pesant sur le commerce de proximité ;
- les préconisations d'actions pour le maintien et/ou le développement du commerce.



Nature de l'action	Pilotage	Date de lancement	Indicateur(s) de suivi	Finalité du développement durable	Coût estimatif pour la ville sur 3 ans
	Ville de Sèvres	2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diagnostic réalisé</li> <li>• Actions envisagées par la ville pour maintenir et/ou développer le commerce de proximité</li> </ul>		17 500 € (diagnostic) Dépenses supplémentaires à déterminer en fonction des conclusions du diagnostic

### Action 24 - Étudier la faisabilité de création d'un service de collecte et de transport des produits à destination des Sévriens

#### Objectifs :

- Répondre aux besoins des personnes à mobilité réduite/âgées ou ne disposant pas du temps nécessaire pour faire leurs courses ;
- Valoriser les commerces de proximité et participer à une augmentation de leur fréquentation.

#### Descriptif :

Étudier l'intérêt de créer, sur le territoire de Sèvres, un système de livraison à domicile permettant la mise à disposition d'une livraison « tous commerces » et tous produits. Le recours à ce service à domicile sera évalué à l'issue de la démarche menée par la Chambre de commerce et d'industrie sur le tissu commercial sévrien. Une communication particulière sera également réalisée afin d'informer les Sévriens sur les services de livraison à domicile existants.

Nature de l'action	Pilotage	Date de lancement	Indicateur(s) de suivi	Finalité du développement durable	Coût estimatif pour la ville sur 3 ans
	Ville de Sèvres	2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conclusions du diagnostic sur l'opportunité de créer un service de livraison à domicile « tous commerces »</li> </ul>		cf. action 23



## GARANTIR le « bien-vivre ensemble »

-  Existante à poursuivre et/ou à faire évoluer
-  En cours d'engagement
-  En cours d'expérimentation
-  Nouvelle

-  Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
-  Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
-  Épanouissement de tous les êtres humains
-  Cohésion sociale et solidarité entre territoire et générations
-  Dynamique de développement suivant de modes de consommation et de production responsables

Préserver la cohésion sociale est un des trois piliers du développement durable. La ville souhaite, à travers différentes actions, renforcer le lien social et ainsi lutter contre les problèmes d'exclusion et de discrimination. L'accent est principalement mis sur la solidarité entre générations, enjeu essentiel pour notre société actuelle où l'allongement de l'espérance de vie permet aujourd'hui de voir cohabiter quatre générations.

### 4.1 - Garantir la mixité sociale par une offre diversifiée de logements

#### Action 25 – Participer à l'élaboration du Programme local de l'habitat (PLH) du territoire

##### Objectifs :

- Formaliser la politique communautaire de l'habitat pour une durée de six ans en tenant compte des orientations de l'Agenda 21 ;
- Décliner opérationnellement l'Agenda 21 en matière d'habitat à travers ce futur PLH.

##### Descriptif :

Afin que cet outil permette de mener une politique concrète, territorialisée et partagée au plus près des spécificités de chaque commune, la ville, ainsi que les ac-

teurs locaux compétents (bailleurs sociaux), sont étroitement associés aux différentes phases d'élaboration du PLH :

- Phase n°1 : réalisation d'un diagnostic du territoire et d'un bilan des actions mise en œuvre (PLH Val-de-Seine et Arc-de-Seine) ;
- Phase n° 2 : Définition des objectifs de la politique de l'habitat ;
- Phase n° 3 : Définition du programme d'actions ;
- Phase n° 4 : Suivi et animation du PLH.



Nature de l'action	Pilotage	Date de lancement	Indicateur(s) de suivi	Finalité du développement durable	Coût estimatif pour la ville sur 3 ans
	GPSO	2012	• Programme local de l'habitat adopté en tenant compte des critères de développement durable	    	Budget communautaire

## 4.2 - Préserver les solidarités intergénérationnelles et sociales

### Action 26 – Participer à des projets à l'international

**Objectifs :**

- Accompagner un village de Roumanie dans sa démarche de progrès ;
- Promouvoir l'aide au développement.

**Descriptif :**

Depuis 20 ans, Sèvres parraine le village de Maracineni situé en Roumanie, qui compte environ 8 000 habitants, pour l'accompagner dans la réalisation de projets de développement. Tous les deux ans, une délégation sévrienne se rend à Maracineni pour financer des travaux d'intérêt général. Sèvres a ainsi financé l'installation de fenêtres, de

sanitaires, de vestiaires dans les écoles et une partie des travaux d'assainissement et d'adduction d'eau de la commune.

Afin de continuer à améliorer les conditions de vie locales, la ville va poursuivre le parrainage de Maracineni avec un financement tous les deux ans de travaux et des échanges d'expériences. De même, la ville de Sèvres souhaite, à travers son jumelage avec la ville de Wolfenbüttel (Basse Saxe), développer les échanges de connaissances, d'expériences et de savoir-faire dans tous les domaines de la vie locale, ainsi que promouvoir des projets conjoints.



Nature de l'action	Pilotage	Date de lancement	Indicateur(s) de suivi	Finalité du développement durable	Coût estimatif pour la ville sur 3 ans
	Ville de Sèvres	2012	• Nature des travaux parrainés		20 000 €

### Action 27 - Proposer des cours de formation aux premiers secours et développer l'installation de défibrillateurs cardiaques dans les établissements communaux

**Objectifs :**

- Favoriser l'apprentissage des gestes qui sauvent ;
- Augmenter significativement les chances de survie en cas d'arrêt cardiaque sur le territoire de la commune.

**Descriptif :**

L'esc@le propose depuis plusieurs années pour les jeunes Sévriens (12-30 ans) des cours de formations aux premiers secours (PSC1 – 10 heures) et des sessions d'initiations aux premiers secours pédiatriques (IPS - 2 heures). Actuellement, 3 à 4 sessions de PSC1 sont organisées par année scolaire et 6 d'IPS pédiatriques dont deux sont réservées pour les formations baby-sitting. Cette action essentielle sera reconduite et le nombre de

sessions augmentées.

Depuis 4 ans, des défibrillateurs cardiaques automatiques externes (DAE) sont installés dans les gymnases, les stades et la piscine. La ville souhaite poursuivre l'implantation de tels dispositifs sur d'autres sites municipaux fréquentés par un public nombreux et varié. L'hôtel de ville, la bibliothèque-médiathèque et la maison des associations en seront équipés. Par la suite, l'implantation de défibrillateurs pourra être envisagée dans d'autres équipements municipaux.

En complément, une information sera effectuée auprès de tous les Sévriens sur la localisation des défibrillateurs installés sur la ville.

Nature des actions	Pilotage	Date de lancement	Indicateur(s) de suivi	Finalité du développement durable	Coût estimatif pour la ville sur 3 ans
	Ville de Sèvres	2012	• Nombre de sessions de formation PSC1 et IPS réalisées et nombre de personnes formées • Nombre de défibrillateurs installés		11 600 €

## Focus

### SUR...

### d'autres actions engagées sur la commune

L'association **SAM-AREPA** qui dispose d'une antenne à Sèvres propose aux personnes fragilisées par l'âge, le handicap ou la maladie des services d'aide ou d'accompagnement afin de favoriser leur maintien à domicile (ménage, courses, aide à la toilette, accompagnement pour les sorties,...). Ces services assurés par des professionnels qualifiés peuvent être financièrement aidés, sous conditions de ressources, par les caisses de retraite ou le conseil général.

### Action 28 – Développer des actions pour rompre l'isolement des personnes âgées ou seules

#### Objectifs :

- Lutter contre l'isolement des personnes âgées ou seules et favoriser le lien intergénérationnel, facteur de solidarité qui contribue au dynamisme économique et social du pays ;
- Répondre au mieux aux attentes et aux besoins des personnes âgées et de leur entourage en matière de maintien à domicile ;
- Favoriser les solutions alternatives au placement en institution, plus coûteuse pour les familles.

#### Descriptif :

La ville va poursuivre les actions existantes engagées depuis plusieurs années et développer de nouvelles mesures pour améliorer les conditions de vie des personnes âgées ou isolées :

- L'esc@le propose, depuis septembre 2011, aux retraités demandeurs des offres de baby-sitting difficilement accessibles par un lycéen ou un étudiant à cause des horaires et des jours (Exemple : du lundi au vendredi à 16 h 30, le mercredi toute la journée).
- Pour contribuer aux liens intergénérationnels, les accueils de loisirs développent des actions spécifiques entre les enfants et les personnes âgées (présentation de spectacles de chant / théâtre sur les lieux de vie des aînés).

- Afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, le CCAS de Sèvres a développé des services de maintien à domicile : portage de repas, téléassistance, transport adapté (Petit Bus de Sèvres). Par ailleurs, le plan canicule assure un rôle de veille et du lien social avec les personnes âgées isolées et fragilisées en été, lorsque les familles sont en vacances.

Afin de compléter ces dispositions, la ville souhaite promouvoir les associations qui agissent pour lutter contre l'isolement, en suscitant la création d'une antenne locale des petits frères des Pauvres (action très ciblée sur l'isolement des personnes âgées et bénévoles bien formés à cela) et développer en partenariat avec le CLIC Entour'âge des actions de prévention santé.

- Le CCAS en partenariat avec différents partenaires (associations, Clic Entour'âge...) va contribuer à développer de nouvelles actions de lutte contre l'isolement des personnes âgées ou seules : colocation avec les seniors (colocation, partage d'appartements avec des étudiants,...) / développement d'une bourse d'échanges et de services / initiative « Grands-parents au pair ».



Nature des actions	Pilotage	Date de lancement	Indicateur(s) de suivi	Finalité du développement durable	Coût estimatif pour la ville sur 3 ans
 	Ville de Sèvres	2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'offres de baby-sitting proposées à des retraités</li> <li>• Nombre d'actions intergénérationnelles réalisées au sein des accueils de loisirs</li> <li>• Nombre d'actions de prévention santé réalisées</li> <li>• Création effective d'une antenne locale des petits frères des Pauvres</li> <li>• Nouvelle(s) action(s) mise(s) en place</li> </ul>	 	85 000 €

### Action 29 – promouvoir des opérations exemplaires en matière d’habitat

**Objectifs :**

- Améliorer le cadre de vie des personnes ;
- Favoriser la mixité sociale.

**Descriptif :**

Le logement représente l'une des clés essentielles de l'in-

sertion, de l'équilibre et du mieux-être des familles et des personnes fragilisées. Aussi, la ville souhaite favoriser la création d'un service d'accompagnement à l'auto-réhabilitation pour améliorer son logement, l'estime de soi ainsi que lutter contre la précarité énergétique.

Nature de l'action	Pilotage	Date de lancement	Indicateur(s) de suivi	Finalité du développement durable	Coût estimatif pour la ville sur 3 ans
	Ville de Sèvres	2013/2014	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service d'accompagnement à l'auto-réhabilitation créé</li> <li>• Nombre de personnes ayant profité du dispositif</li> </ul>		À évaluer

### Action 30 – Favoriser l’insertion par l’activité professionnelle

**Objectifs :**

- Remobiliser ou re-dynamiser les personnes en difficultés par la mise en situation de travail ;
- Assurer un accompagnement pédagogique personnalisé (acquisition de savoir-faire, savoir-être, émergence d'un projet professionnel) en vue d'un retour à l'emploi.

**Descriptif :**

La SEMI-SÈVRES va faire réaliser, dans le cadre d'un chantier d'insertion, la rénovation de deux cages d'escaliers d'immeubles d'habitation. Ce chantier va permettre l'embauche sur 9 mois de huit jeunes (CIVIS) et huit chômeurs de longue durée (RSA).



Nature de l'action	Pilotage	Date de lancement	Indicateur(s) de suivi	Finalité du développement durable	Coût estimatif pour la ville sur 3 ans
	SEMI-SÈVRES	2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux réalisés</li> <li>• Nombre de personnes en difficultés ayant bénéficiés de ce dispositif de réinsertion</li> </ul>		Budget SEMI-SÈVRES

## Focus sur...

### d'autres actions engagées sur la commune

L'association **Active Présence**, qui intervient sur l'ensemble des communes du territoire communautaire, accompagne et forme des personnes sans emploi pour des missions ponctuelles ou temporaires, de courte ou longue durée (gardiennage, travaux administratifs, entretien, manutention,...) pour le compte de professionnels (entreprises, collectivités, syndicats de copropriété,...) ou de particuliers. L'association assure également un accompagnement socio-professionnel de ses salariés en vue d'un retour à un emploi durable. En 2011, 52% des personnes ayant quitté la structure ont retrouvé un emploi dont 77% en emploi durable (CDI, CDD ou intérim de 6 mois ou plus, création d'entreprise).

### Action 31 – Engager les bailleurs sociaux à renforcer les liens de proximité

**Objectif :**

- Lutter contre l'exclusion et l'isolement des personnes en favorisant le dialogue et en renouant du lien entre voisins.

**Descriptif :**

La restauration du lien social entre les personnes est essentielle pour lutter contre les problèmes d'exclusion. Ce lien social est d'autant plus important dans les habitats

sociaux touchés par une précarité sociale et économique plus importante des locataires et le vieillissement de la population. Aussi, la ville incitera les bailleurs sociaux à renforcer le lien social entre les locataires (création de potager et/ou de vergers renforçant les liens de proximité, développement de la « Fête des voisins »...).

Nature de l'action	Pilotage	Date de lancement	Indicateur(s) de suivi	Finalité du développement durable	Coût estimatif pour la ville sur 3 ans
	Ville de Sèvres	2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>Actions menées afin de renforcer le lien social au sein des immeubles HLM</li> </ul>	 	/

### Action 32 – Étudier la possibilité d'aménager des jardins partagés pour les Sévriens

**Objectifs :**

- Rendre accessible un espace vert favorisant le lien social pour les Sévriens qui ne disposent pas de jardin ;  
- Initier à la protection de l'environnement.

**Descriptif :**

Étudier les possibilités concrètes de création de jardins partagés en cœur de ville (friches, talus, abords de parc, HLM...).

Nature de l'action	Pilotage	Date de lancement	Indicateur(s) de suivi	Finalité du développement durable	Coût estimatif pour la ville sur 3 ans
	Ville de Sèvres	2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recensement des zones potentielles pour l'accueil de jardins partagés</li> <li>Etude de faisabilité du projet</li> </ul>	  	/

## 4.3 - Favoriser l'accès aux services et équipements pour tous

### Action 33 - Lutter contre la fracture numérique

**Objectif :**

- Réduire l'exclusion sociale en favorisant l'accès aux Technologies de l'information et de la communication (TIC).

**Descriptif :**

Poursuivre l'action de l'Esc@le qui propose, prioritairement et majoritairement pour les 12-30 ans, un accès gratuit aux TIC. Les membres de l'équipe peuvent également, au cas par cas, proposer des formations et/ou des sensibilisations. Par ailleurs, dans le cadre du

réaménagement de la bibliothèque, l'espace multimédia sera développé afin d'offrir aux adhérents un accès plus large aux TIC (mise à disposition d'outils plus performants, création d'un véritable espace multimédia jeunesse, augmentation du nombre de postes de consultation,...). L'équipe multimédia poursuivra également l'accompagnement des Sévriens pour l'utilisation de ces postes informatiques (sur rendez-vous).

Nature de l'action	Pilotage	Date de lancement	Indicateur(s) de suivi	Finalité du développement durable	Coût estimatif pour la ville sur 3 ans
	Sèvres	2012	• Nombre de personnes ayant bénéficié d'un accès aux TIC via l'esc@le		/

### Focus sur...

#### d'autres actions engagées sur la commune

La **SEMI-SÈVRES**, sur demande des locataires handicapés, participe financièrement à l'adaptation de leur logement.



### Action 34 - Améliorer l'accessibilité et l'accompagnement des personnes handicapées

**Objectifs :**

- Améliorer le cadre de vie des personnes handicapées sur Sèvres ;
- Faciliter l'accès et l'utilisation des installations propres au logement.

**Descriptif :**

Depuis 2002 et afin de répondre aux obligations réglementaires (loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées), la ville s'est engagée dans des actions systématiques pour améliorer l'accessibilité et organiser un accompagnement face aux handicaps. Un diagnostic sur l'accessibilité des bâtiments communaux a été réalisé en 2010 afin de déterminer les

travaux à mettre en œuvre et poursuivre les actions dans ce domaine.

Un travail est également réalisé au sein du CCAS afin d'accompagner les personnes handicapées à vivre mieux (emploi, insertion, relations sociales, vacances) et une aide financière est accordée, au cas par cas, pour les projets de vacances de personnes handicapées dont les ressources sont faibles.

La ville participera également aux travaux qui seront menés par GPSO, en matière d'aménagement de la voirie et de l'espace public (mise en accessibilité des pôles d'attractivité ainsi que des cheminements pour arriver à ces pôles).

Nature des actions	Pilotage	Date de lancement	Indicateur(s) de suivi	Finalité du développement durable	Coût estimatif pour la ville sur 3 ans
	Ville de Sèvres	2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de bâtiments municipaux mis en accessibilité</li> <li>• Actions menées pour l'accompagnement des personnes handicapées</li> <li>• Nombre de personnes ayant bénéficié de l'aide aux vacances.</li> </ul>		Accessibilité des bâtiments : 129 000 € pour 2012 À évaluer pour 2013 et 2014 3 000 € pour le budget des vacances des personnes handicapées

## Focus sur...

### d'autres actions engagées sur la commune

Le CH4V-Sèvres souhaite également communiquer davantage sur les actions de proximité et de santé publique qui y sont menées et en particulier sur le pôle d'addictologie/alcoologie. Ce pôle créé en octobre 2011 sur Sèvres comprend un Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (C.S.A.P.A) spécialisé "Alcool" et un service de médecine Alcoologie-Addictologie (28 lits d'hospitalisation).

### Action 35 – Améliorer le lien entre la médecine de ville et l'hôpital

#### Objectifs :

- Garantir l'accès de tous à des soins de qualité ;
- Assurer une meilleure prise en charge des patients sur l'ensemble de leur parcours de soins.

#### Descriptif :

Étudier la faisabilité de créer sur Sèvres un centre de santé au sein de l'hôpital. L'objectif étant de disposer d'une structure accessible à tous fonctionnant sur des horaires élargis

avec une équipe pluridisciplinaire (médecins généralistes, médecins spécialistes, infirmiers, diététiciens...).

Renforcer la communication entre la médecine de ville et l'hôpital afin de faciliter les sorties d'hospitalisation et la coordination de la prise en charge. Développer les partenariats avec les structures sociales de la ville (CLIC Entour'âge, CCAS, Maison de la Famille) afin d'orienter les personnes en difficultés vers les structures les plus adaptées.



Nature de l'action	Pilotage	Date de lancement	Indicateur(s) de suivi	Finalité du développement durable	Coût estimatif pour la ville sur 3 ans
	Centre hospitalier des Quatre villes	2013/2014	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résultat de l'étude de faisabilité sur la création du centre de santé</li> <li>• Actions de communication et de partenariat mises en œuvre avec les médecins de ville et les structures sociales</li> <li>• Campagne de communication réalisée</li> </ul>	 	Budget centre hospitalier

## 4.4 - Favoriser l'accès à la culture, aux sports et loisirs, source de cohésion sociale

### Action 36 – Favoriser l'accès à la culture pour tous

#### Objectifs :

- Démocratiser l'accès à la culture ;
- Lutter contre la fracture sociale créée par la difficulté d'accès à la culture pour une partie de la population.

#### Descriptif :

Créer un « pass culture » qui consiste en une bourse accordée aux Sévriens ayant de faibles revenus, pra-

tiquant une activité culturelle sur la ville. Une convention est signée avec les associations et les structures culturelles (Sel, conservatoire) de la ville. À terme, ce « pass culture » pourrait également permettre de bénéficier de réductions dans les structures culturelles de la ville (spectacles du Sel, abonnement à la Bibliothèque-Médiathèque).

Nature de l'action	Pilotage	Date de lancement	Indicateur(s) de suivi	Finalité du développement durable	Coût estimatif pour la ville sur 3 ans
	Ville de Sèvres	2012	• Nombre de « pass culture » accordés	 	28 500 €



## MOBILISER les habitants et les acteurs locaux autour de la dynamique de développement durable de l'Agenda 21

-  Existante à poursuivre et/ou à faire évoluer
-  En cours d'engagement
-  En cours d'expérimentation
-  Nouvelle

-  Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
-  Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
-  Épanouissement de tous les êtres humains
-  Cohésion sociale et solidarité entre territoire et générations
-  Dynamique de développement suivant de modes de consommation et de production responsables

L'implication de tous les Sévriens est nécessaire pour améliorer la qualité de vie à Sèvres et promouvoir concrètement les principes du développement durable. Aussi, la ville s'engage à développer des actions d'information, de sensibilisation et le communication auprès des Sévriens autour du développement durable afin de susciter la réflexion et le changement de comportements.

### 5.1 - Développer l'implication des habitants

#### Action 37 – Encourager les habitants à des pratiques respectueuses de l'environnement

##### Objectifs :

- Informer et sensibiliser les Sévriens aux problématiques du développement durable ;
- Diffuser les bonnes pratiques.

##### Descriptif :

La ville souhaite poursuivre et développer les actions d'information et de sensibilisation menées depuis plusieurs années dans le domaine du développement durable (semaine du développement durable, conférences thématiques...), par exemple en ce qui concerne les solutions techniques de rétention des eaux pluviales à la parcelle. Ainsi, la ville étudiera la possibilité d'organiser des réunions thématiques régulières sur des sujets techniques (café scientifique ou autre). Il pourrait être envisagé dans ce cadre de mutualiser ce dispositif sur l'ensemble du territoire de GPSO.

Par ailleurs, dans le cadre de l'opération « Forêt Propre »,

manifestation annuelle s'appuyant sur la bonne volonté des riverains pour participer au nettoyage de la forêt, une sensibilisation au tri sélectif et au respect de la biodiversité forestière sera développée.

> En complément, afin de sensibiliser l'ensemble des habitants au développement durable, la ville va élaborer un guide de bonnes pratiques permettant à chacun de connaître les gestes simples permettant de réduire son impact sur la planète. Ce guide pourra être diffusé, entre autre, lors des événements organisés par la ville autour du développement durable.

De même, la SEMI-SÈVRES, en partenariat avec la ville et l'ALE, s'engage à sensibiliser et encourager les locataires de son patrimoine à avoir des comportements écoresponsables.



Nature des actions	Pilotage	Date de lancement	Indicateur(s) de suivi	Finalité du développement durable	Coût estimatif pour la ville sur 3 ans
  Guide	Ville de Sèvres	2012/2013	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de manifestations organisées</li> <li>• Nombre de personnes sensibilisées</li> <li>• Élaboration du guide de bonnes pratiques</li> <li>• Communication autour de la diffusion du guide</li> </ul>	    	17 000 €

## Focus sur...

### d'autres actions engagées sur la commune

Avec son Espace Info Energie, l'**Agence Locale de l'Énergie** (ALE) propose aux Sévriens intéressés informations et conseils pour leurs projets d'économies d'énergies (les conseillers Info Energie sont joignables par téléphone du lundi au vendredi et reçoivent sur rendez-vous lors de la permanence organisée le 3<sup>e</sup> mardi du mois en mairie de Sèvres). En complément, l'ALE a organisé en 2011/2012 en partenariat avec la ville de Sèvres deux événements spécifiques sur l'efficacité énergétique : conférence sur la rénovation énergétique en copropriété le 24 novembre 2011 et nuit de la thermographie le 21 février 2012 (visualisation par une caméra thermique des déperditions de chaleur des bâtiments).

Ces actions d'information et de sensibilisation seront poursuivies et en complément l'ALE a souhaité développer un plan d'aide à la décision personnalisé à destination des copropriétés motivées pour la réalisation de travaux d'économies d'énergie.

### Action 38 – Sensibiliser au développement durable au sein des quartiers et des copropriétés

#### Objectifs :

- Informer et sensibiliser les copropriétaires et locataires Sévriens aux problématiques du développement durable
- S'appuyer sur les structures participatives existantes pour diffuser les bonnes pratiques et les mettre en relation avec les partenaires développement durable (ALE, Maison de la Nature...).

#### Descriptif :

Plus de 70 % des Sévriens vivent en habitat collectif. Aussi, il est essentiel, pour faire avancer la prise en compte du développement durable sur la commune, de sensibiliser en priorité les copropriétés.

- Sensibiliser les copropriétés aux travaux d'économie d'énergie et à la rétention à la parcelle des eaux pluviales ;
- Encourager le passage à la gestion différenciée des parcs et jardins, y compris compostage collectif ;

- susciter la mise en place de correspondants Développement durable au sein des copropriétés et s'appuyer sur eux pour mobiliser les copropriétés dans des projets développement durable ;

- Faire connaître les actions qui s'adressent aux copropriétés (événements organisés par les partenaires ou co-organisés), en s'appuyant sur les référents identifiés. > En complément, la ville souhaite mettre le « développement durable » au cœur de la vie des quartiers grâce à des correspondants Développement durable volontaires au sein des quartiers, en favorisant le partage d'expériences lors des assemblées de quartier (initiatives et témoignages) et en communiquant sur les actions des partenaires développement durable (Maison de la Nature, permanence de l'Espace info énergie, subventions de GPSO, foyers témoins). La ville pourrait également soutenir un projet par quartier lié au développement durable.



Nature des actions	Pilotage	Date de lancement	Indicateur(s) de suivi	Finalité du développement durable	Coût estimatif pour la ville sur 3 ans
 	Ville de Sèvres	2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'actions de sensibilisation réalisées</li> <li>• Nombre de correspondants DD au sein des copropriétés et des quartiers</li> </ul>	    	/

### Action 39 – Sensibiliser les scolaires et les tout-petits au développement durable

**Objectif :**

- Inculquer aux enfants dès leur plus jeune âge les bonnes pratiques et les concepts de base du développement durable ;
- Favoriser dans le même temps la sensibilisation de leur entourage familial.

**Descriptif :**

Recenser les actions menées dans les écoles et poursuivre ces actions dans le cadre d'un appel à projets de la Caisse des écoles. L'utilisation d'outils numériques pourra servir de support à la sensibilisation des enfants au développement durable.

Actuellement, quatre écoles disposent d'un jardin pédagogique. La ville développera, en fonction de la demande, ces jardins pédagogiques dans les établissements scolaires. Cet aménagement se fera dans le cadre d'un projet

pédagogique en lien avec les actions menées par la Maison de la Nature.

Former les élèves au développement durable et au bien-vivre ensemble lors des ateliers du midi.

Développer la quantité de produits bio sur l'ensemble des cantines scolaires de la ville, en privilégiant les produits régionaux pour revaloriser l'économie locale et diminuer l'impact carbone lié au transport.

Poursuivre la sensibilisation des tout-petits au développement durable à travers des gestes quotidiens (tri des déchets, utilisation de matériaux recyclés, économie des ressources en eau ou en électricité par exemple, découverte et consommation des produits de saison) et à travers des activités ludiques (lectures sur des thèmes liés au développement durable, création d'objets avec des matériaux recyclés...).

Nature des actions	Pilotage	Date de lancement	Indicateur(s) de suivi	Finalité du développement durable	Coût estimatif pour la ville sur 3 ans
	Ville de Sèvres	2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de projets pédagogiques montés autour du développement durable dans les écoles</li> <li>• Nombre de jardins pédagogiques créés</li> <li>• Pourcentage d'augmentation de la part de produits bio et de produits de proximité dans la restauration scolaire</li> <li>• Nombre d'actions de sensibilisation réalisées auprès des tout-petits</li> </ul>		<p>6 000 € (appels à projets pour les écoles)</p> <p>À évaluer (restauration scolaire)</p>

## Action 40 – Confirmer le rôle du Comité sévrien du développement durable (CSDD)

### Objectifs :

- Faire connaître et reconnaître le rôle du CSDD au sein de la ville ;
- Développer les partenariats avec les autres acteurs du développement durable (ALE, Maison de la Nature,...) et relayer les événements développement durable de ces acteurs ;
- Améliorer le site Internet du CSDD pour en faire un outil simple et ludique au service du développement durable sur Sèvres.

### Descriptif :

L'ensemble des citoyens est concerné par les problématiques relatives au développement durable et la mobilisation de chacun est indispensable pour apporter des solutions permettant de concilier croissance économique, respect de l'environnement et progrès social. Aussi, afin que les Sévriens puissent être force de propositions et débattent de ces questions, une instance de consultation et de conseil permanent a été créée.

Le CSDD, constitué d'une vingtaine de Sévriens aux compétences variées, assure un rôle consultatif et émet des avis et des recommandations dans les domaines relevant du développement durable. Il a également participé activement à l'élaboration de l'Agenda 21 local.

Le CSDD dispose d'un site Internet, créé à l'occasion des

2<sup>es</sup> Rencontres sévriennes consacrées au développement durable. Ce site permet d'informer les Sévriens en temps réel sur l'avancée des travaux du CSDD, de publier des documents en ligne et d'avoir un échange avec les Sévriens intéressés. Ce site n'est néanmoins pas limité aux seuls travaux du CSDD et a été conçu afin que les Sévriens puissent également disposer d'une information plus générale sur la thématique développement durable (actualités, liens vers des sites spécifiques, pages multi-média...).

Après plus de 3 ans d'existence, la ville souhaite réaffirmer le rôle du CSDD et l'impliquer davantage encore sur l'ensemble des grands projets portés par la ville et/ou GPSO. Par ailleurs, le site internet sera amélioré pour en faire un outil simple et ludique au service du développement durable sur Sèvres :

- Réorganisation du site à travers les rubriques de l'Agenda 21,
- Amélioration du moteur de recherche,
- Renforcement du lien « démocratie participative - développement durable » en impliquant davantage les Sévriens (rubrique d'échanges de bonnes pratiques...).

[www.sevres-developpement-durable.fr](http://www.sevres-developpement-durable.fr)

Nature de l'action	Pilotage	Date de lancement	Indicateur(s) de suivi	Finalité du développement durable	Coût estimatif pour la ville sur 3 ans
	Ville de Sèvres	2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rédaction d'un rapport annuel d'activités</li> <li>• Élaboration d'une charte et d'un logo</li> <li>• Nombre de réunions CSDD et groupes de travail</li> <li>• Nombre d'événements DD suscités par le CSDD</li> <li>• Améliorations effectuées sur le site internet</li> </ul>	    	57 000 € (gestion du site internet)

## 5.2 - Renforcer les structures de sensibilisation et d'éducation au développement durable et accompagner les projets fédérateurs

### Action 41 – Promouvoir les activités de la Maison de la Nature

**Objectif :**

- Informer le grand public et les services scolaires de l'existence de cette structure ;
- Communiquer sur les activités proposées.

**Descriptif :**

Seule structure d'éducation et de sensibilisation à l'environnement de GPSO, la Maison de la Nature propose un programme d'activités trimestriel pour le grand public ("mercredi des enfants", "samedi Nature", "dimanche Découverte") et une offre pédagogique pour les établissements scolaires, les accueils de loisirs et toute structure éducative. Elle propose également un centre de res-

sources avec un panel d'outils pédagogiques, ainsi que des rencontres techniques et pédagogiques.

Néanmoins, cette structure mise à disposition des Sèvriens depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 reste peu connue (fréquentation faible du grand public et des scolaires). Aussi, la ville souhaite promouvoir les activités de la Maison de la Nature par une communication renforcée sur l'ensemble des supports de la ville (site Internet, panneaux lumineux, journal municipal) et impliquer davantage les scolaires dans le cadre des activités des centres de loisirs.

Nature de l'action	Pilotage	Date de lancement	Indicateur(s) de suivi	Finalité du développement durable	Coût estimatif pour la ville sur 3 ans
	Ville de Sèvres	2012	• Nombre d'actions de promotion de la Maison de la Nature		/



## FAIRE de l'administration municipale une institution exemplaire

La ville a souhaité, dans le cadre de sa démarche Agenda 21, que l'administration municipale poursuive la mise en cohérence de son fonctionnement et de ses pratiques propres avec les finalités et principes du développement durable et fasse preuve d'exemplarité. Aussi, à la suite d'un diagnostic et de la consultation du personnel réalisés en interne, une liste d'actions a été élaborée dans six domaines spécifiques (ressources humaines, patrimoine et énergie, déchets, déplacements, achats et commande publique et chantiers)

### 6.1 - Ressources humaines

#### Objectif n° 1 : accroître l'embauche et l'intégration de personnes handicapées

- Développer et/ou renforcer le contact avec les organismes/associations (MDPH) pour diffuser les offres d'emploi ; auprès des personnes handicapées ;
- Favoriser l'accès des personnes handicapées aux postes par des aménagements spécifiques ;
- Sensibiliser les chefs de service au recrutement des personnes handicapées ;
- Communiquer pour que les agents déclarent leur handicap.

#### Objectif n° 2 : offrir davantage d'opportunités de formations aux agents et veiller à ce que toutes les catégories y accèdent de manière équitable

- Mettre en place le plan de formations (en cours) ;
- Sensibiliser les chefs de service pour déterminer les axes de formations.

#### Objectif n° 3 : renforcer la formation des agents aux pratiques écoresponsables

- Réaliser des plaquettes informatives de forme ludique et attractive sur les gestes écoresponsables (tri sélectif, lumière, etc.) et les placer à des endroits stratégiques dans les lieux de travail.

#### Objectif n° 4 : renforcer la communication en interne

- Mettre en place un « trombinoscope » pour l'ensemble du personnel ;
- Présenter physiquement et systématiquement la mairie (services en mairie et services en externe: Bibliothèque-Médiathèque, l'esc@le, etc.) aux nouveaux agents ;
- Informer systématiquement tous les agents des changements notoires au sein de l'organisation (personne - missions)

**Objectif n° 5 : renforcer le dialogue interne aux services (autour des missions et des conditions de travail)**

- Lors de l'entretien professionnel (qui remplace la notation), inclure un échange lié aux conditions de travail ;
- Organiser le dialogue sur les conditions de travail en interne (fiches de poste, etc).

## 6.2 - Patrimoine et énergie

**Objectif n° 1 : étudier la faisabilité d'intégrer des énergies renouvelables dans le patrimoine**

- Étudier la faisabilité de l'intégration d'énergies renouvelables pour chaque chantier.

**Objectif n° 2 : capitaliser l'expérience de la certification HQE de l'école Croix-Bosset pour d'autres opérations**

- Établir un bilan énergétique sur une année ;
- Étudier la faisabilité de la certification / simple démarche HQE dans les nouveaux chantiers.

**Objectif n° 3 : sensibiliser sur les comportements écoresponsables en matière de consommation énergétique (y compris dans les écoles)...**

- Proposer des formations en interne et en externe ;
- Améliorer la communication en interne (extranet, courrier) ;
- Développer des opérations de sensibilisation par le référent écoresponsable au sein de la mairie.

## 6.3 - Déchets

**Objectif n° 1 : poursuivre la sensibilisation aux écocestes en termes de déchets produits par les agents de la collectivité, notamment pour les sites extérieurs**

- Proposer des formations ;
- Mettre en place des pictogrammes de reconnaissance ;
- Nommer un référent par site ;
- Mettre en place des notes de rappel/affichages et créer un livret d'informations.

**Objectif n° 2 : mettre en place le tri et la collecte sélectifs des déchets sur l'ensemble des bâtiments (notamment les écoles), en capitalisant l'expérience menée à l'hôtel de Ville**

- Equiper l'ensemble des établissements de poubelles et de containers pour le tri ;
- Sensibiliser les prestataires de services au tri sélectif.

**Objectif n° 3 : optimiser la collecte et le recyclage du papier/carton (capacité de stockage)**

- Mettre en place des destructeurs de papier ;
- Paramétrer les imprimantes pour utiliser le recto des impressions ;
- Utiliser le verso des feuilles ;
- Réduire les polices, les marges, etc.

## 6.4 - Déplacements

### Objectif n° 1 : mettre en place un plan de déplacements au sein de l'administration

- Sensibiliser les agents au covoiturage par la réalisation d'un sondage sur leur provenance et leur intérêt à se déplacer à plusieurs (qui pourrait ensuite aboutir à la mise en place d'un extranet de gestion des déplacements par service et inter-service).

### Objectif n° 2 : mettre en place une plateforme (intra-agglomération ?) de gestion du covoiturage dans le cadre des déplacements professionnels

- Recenser les besoins de chaque service ;
- Mettre en place un covoiturage au sein de la mairie où chacun indique l'heure et le lieu de son déplacement (par courriel ou extranet).

## 6.5 - Achats et commande publique

### Objectif n° 1 : centraliser les commandes communes en interne

- Poursuivre la démarche de centralisation des commandes qui intéressent plusieurs services ;
- Sensibiliser les services sur la réduction du nombre de livraisons.

### Objectif n° 2 : poursuivre l'intégration des clauses sociales et environnementales dans les marchés

- Maintenir les clauses dans les marchés ainsi que le choix de critères de sélection des offres.

## 6.6 - Chantiers

### Objectif n° 1 : capitaliser l'expérience de la reconstruction de l'école Croix-Bosset pour identifier les actions à généraliser en termes de chantiers à faibles nuisances

- Évaluer et prendre en compte les potentielles nuisances des chantiers ;
- Informer le voisinage sur les nuisances, avant le début de travaux ;
- Mettre en place des plages horaires pour éviter certaines nuisances (marteau-piqueur par exemple).

### Objectif n° 2 : sélectionner les entreprises de travaux sur des critères environnementaux et des comportements écoresponsables

- Privilégier les sociétés prestataires qui ont la norme ISO 14 001 ou équivalent ;
- Mettre en place un suivi de l'application des engagements des sociétés prestataires en matière de développement durable.

### Objectif n° 3 : établir une réflexion sur la question des déchets de chantier

- Privilégier le tri sélectif sur le chantier.

**L'Agenda 21 sévrien est une déclinaison locale de l'Agenda 21 communautaire**

